

## Repères

# Colloques et documents : comptes rendus

« **Second European Environmental Evaluators Network Forum** »  
(Forum, Stockholm, Suède, 9-10 avril 2013)

Le second forum du réseau European Environmental Evaluators Network (EEEN) s'est tenu à Stockholm les 9 et 10 avril 2013<sup>1</sup>. Ce réseau a été créé en février 2012, en tant que branche de l'Environmental Evaluators Network (EEN<sup>2</sup>), né aux États-Unis en 2006. Dans ce pays, plusieurs centaines de participants fréquentent ses réunions annuelles. À l'origine de ce réseau, on trouve notamment Catherine Dawes de l'United States Environmental Protection Agency (EPA) et Matt Birnbaum de la National Fish and Wildlife Foundation (NFWF, une importante ONG américaine). La vocation d'EEEN est de faire dialoguer des académiques ou des consultants actifs en évaluation environnementale avec des usagers ou donneurs d'ordre de ces évaluations. L'objectif est avant tout de partager des expériences, des informations, et de favoriser un apprentissage collectif.

À l'origine d'EEEN, la branche européenne, figure entre autres, le professeur Hans Bruyninckx de l'Université catholique flamande de Louvain (KU Leuven) où l'édition 2012 fut organisée, réunissant des participants d'une douzaine de pays. L'édition 2013 s'est révélée plus centrée sur des participants suédois, puisque plus de la moitié des 80 inscrits provenaient de ce pays. En particulier, l'Agence de protection de l'environnement suédoise (Swedish Environmental Protection Agency, SEPA), organisatrice du forum, a fortement impliqué une série de ses cadres issus de différents services. D'autres participants provenaient de Belgique, et de quelques autres pays, dont seulement deux de France.

Le colloque a débuté par un exposé historique approfondi d'un spécialiste international d'origine finlandaise, Evert Vedung, lequel a conceptualisé quatre vagues d'évaluation qui se sont succédé depuis les années 1960 au sein des politiques publiques. E. Vedung a d'abord

décrit les évaluations prises en charge par des scientifiques dans le cadre de la *Great Society*<sup>3</sup> voulue par Lyndon Johnson aux États-Unis. Ensuite, une vague plus démocratique privilégiant le dialogue avec les parties prenantes, dans une optique habermassienne, s'est répandue dans les années 1970 et 1980. La vague suivante a été celle du *New Public Management* où l'usager-client était placé au centre, son avis devenant un critère majeur d'évaluation. Enfin, la période actuelle promeut, au moins dans certains domaines, les politiques basées sur des « évidences<sup>4</sup> », notamment via des revues systématiques inspirées du domaine de la médecine. Bien entendu, ces quatre vagues laissent aussi des sédiments, et d'autres concepts-clés jouent également un rôle, comme le dira un autre spécialiste académique finlandais de l'évaluation, Per Mickwitz, citant en particulier les exigences d'efficacité (atteinte de l'objectif) et d'efficience (objectif atteint en minimisant les moyens déployés).

Tant les autres exposés en plénière qu'une série de présentations dans les différentes sessions ont illustré ensuite les différents niveaux possibles de l'évaluation environnementale, du national au local, ainsi qu'une variété de questions possibles, allant jusqu'à l'utilisation des évaluations dans les décisions politiques.

### Évaluation de la transition

Le thème officiel de ce second forum était l'évaluation des transitions vers des sociétés durables. Ce thème favorise des approches plus systémiques du changement. Plusieurs fois dans ce contexte sont apparues des références au « management de la transition », une école

<sup>1</sup> Le programme détaillé et le résumé des communications est disponible sur internet : [www.environmentalevaluators.net/2013-eeen-forum](http://www.environmentalevaluators.net/2013-eeen-forum).

<sup>2</sup> [www.environmentalevaluators.net](http://www.environmentalevaluators.net).

<sup>3</sup> Large programme d'interventions sociales dans les années 1960.

<sup>4</sup> *Evidence-based policy* : méthodes, issues à l'origine du champ médical et appliquées également dans d'autres domaines, ayant recours dans la mesure du possible à des validations empiriques.

originellement néerlandaise qui a étendu son influence ces dernières années, notamment dans les travaux de chercheurs belges néerlandophones présents au colloque. Comme l'a rappelé P. Mickwitz, selon cette théorie, trois facteurs sont nécessaires pour mener une société vers des trajectoires alternatives : d'abord, une pression de fond sur le plan sociotechnique (organisation sociale, ensemble de techniques), c'est-à-dire au niveau macro (appelé *landscape*) ; ensuite, une déstabilisation des réponses techniques, économiques ou sociales en vigueur (niveau méso) ; enfin, au niveau micro, le fait de favoriser le développement et la sélection de niches d'innovation envers des procédés plus soutenables afin qu'ils soient adoptés plus largement dans les trajectoires sociotechniques (qu'ils deviennent *mainstream*). Les différents problèmes et points de discussions que génèrent ces approches ont été abordés sous l'angle de l'évaluation, montrant que presque tout reste à faire à cet égard. Ainsi comment procéder à une évaluation de systèmes en transition sans se perdre dans un champ indéterminé et trop large étant donné les différents niveaux concernés et la multiplicité d'acteurs ? Quelles échéances fixer pour l'évaluation d'une transition sachant que souvent ses objectifs, divers, sont posés à (très) long terme ? Ou encore, faut-il parler de transition guidée par la durabilité, ou faut-il faire intervenir la recherche de durabilité comme l'une des composantes des transitions en cours ? Ces différents points devraient être clarifiés, car ils auront des conséquences sur les démarches d'évaluation.

On ne pouvait éviter parfois, dans certaines questions toujours ouvertes, de retrouver des débats déjà tenus sur le développement durable depuis des décennies. Ainsi, dès 1992, le 5<sup>e</sup> programme environnemental de l'Union européenne, « Vers un développement durable », n'a-t-il pas établi que des politiques environnementales spécifiques ne peuvent atteindre les changements importants nécessaires, et qu'il faut viser des transformations plus profondes ? Il semble que le vocabulaire ait évolué. Au lieu de s'intéresser aux « forces directrices » (utilisées dans le modèle DPSIR « Driving forces, Pressure, State, Impact, Response<sup>5</sup> »), on cherche dans les transitions à observer des « changements systémiques » ou « transformationnels », et plutôt que d'évoquer le développement durable, on a recours au concept de transition vers la

<sup>5</sup> Ce modèle, très utilisé par l'OCDE et par l'Agence européenne de l'environnement, puis dans de nombreux rapports nationaux, répartit les indicateurs relatifs à l'environnement en cinq catégories. Les « *drivers* », que l'on peut traduire par « forces directrices », sont les grands moteurs (par exemple, la hausse de la consommation). Ils résultent en fin de course en des « pressions » et des « impacts » sur l'environnement et la société. Les « états » concernent la mesure des niveaux d'altération, par exemple, un niveau constaté de pollution de l'eau. Enfin, les « réponses » qualifient les politiques ou les mesures de gestion menées pour atténuer ces différents facteurs.

durabilité<sup>6</sup>. Il est vrai que, sous l'égide de l'Union européenne, et en particulier de ses politiques climatiques, plusieurs pays se sont dotés à présent d'objectifs pour 2050. Si ceux-ci ne sont pas voués à rester des horizons confortablement lointains, car hors de la responsabilité des décideurs actuels, il importe d'évaluer en effet les « trajectoires » en vue de les atteindre. Pour ce faire, on peut avoir recours d'ailleurs à un autre concept utilisé de longue date notamment aux Pays-Bas, celui de *backcasting*, littéralement le contraire de *forecasting*, ou scénario du futur : il s'agit de scénarios rétrospectifs, dans lesquels l'objectif est fixé et le chemin pour l'atteindre est établi afin de rendre son obtention possible.

### Évaluation environnementale en Suède

Outre les discussions de fond sur les questions d'évaluation, ce colloque a été l'occasion de mettre en lumière les politiques environnementales menées en Suède. Ce pays, historiquement avancé dans ce domaine au niveau européen, a structuré ses objectifs de qualité environnementale selon 16 grands domaines avec le souhait de les résoudre en l'espace d'une génération<sup>7</sup>. Un tiers de ces objectifs concernent l'eau sous différentes formes, et seul le premier est relatif aux changements climatiques (à l'horizon 2050). Les questions de qualité de l'environnement en rapport avec la santé se révèlent très présentes, sans surprise dans ce pays où même dans la capitale, la nature et l'eau ne sont jamais très loin. La SEPA, qui compte plusieurs centaines d'employés, constitue seulement l'un des organismes publics compétents en matière de qualité environnementale, puisqu'il faut compter aussi avec l'agence compétente en énergie, celle en eau, en agriculture, etc. Toutefois, c'est un département « Évaluation » à la SEPA qui est chargé des évaluations en profondeur, dont la dernière a révélé que seuls 2 objectifs sur les 16 pouvaient être considérés comme atteints actuellement.

Un forum comme celui d'EEEN a notamment montré tout son intérêt pour des agents de différents services publics, présents en nombre. Certains participants échangeaient par exemple des idées sur la façon dont les évaluations réalisées sont ou non utilisées au niveau politique. Un autre révélait que les indicateurs plus précis mis en place par son service pour évaluer certains objectifs nationaux avaient été récusés par l'administration des finances, qui ne voulait guère d'engagements précis et préférait en rester à des objectifs discursifs. Certaines expériences intéressantes ont été exposées. Ainsi, l'organisme indépendant Mistra Eviem<sup>8</sup> a recours à des

<sup>6</sup> Voir l'introduction du livre dirigé par F.D. Vivien, J. Lepart et P. Marty, *L'évaluation de la durabilité* (2013, Paris, Quæ), pour une très bonne typologie des différentes approches de l'évaluation du développement durable.

<sup>7</sup> <http://www.government.se/sb/d/5775>.

<sup>8</sup> [www.eviem.se/en](http://www.eviem.se/en).

évaluations systématiques (dans l'esprit de la quatrième vague d'évaluation exposée par E. Vedung). Des questions précises, comme l'influence des rennes sur les prairies ou les effets de pratiques agricoles sur le carbone des sols, ont été investiguées par ce service, tant dans la littérature scientifique que dans des rapports d'étude. Un autre exposé a décrit comment le système d'auto-évaluation en matière d'impacts sur l'environnement, très répandu en Suède, a été lui-même évalué, révélant une utilisation importante et croissante de la norme ISO 14001 dans un grand nombre d'entités. Ce ne sont là que certains exemples, sachant que des temps de discussion entre les participants ont également été favorisés.

### Le souhait de devenir plus fortement européen

Une session conclusive a conduit plusieurs des initiateurs du réseau EEEN à estimer qu'il se trouve après ce 2<sup>e</sup> forum à la croisée des chemins. Une troisième édition sera organisée en 2014 à Helsinki sous l'égide de l'Institut finlandais de l'environnement (Finnish Environment Institute, SYKE). Plusieurs voix souhaitent que la dimension européenne soit beaucoup mieux développée à cette occasion. Ainsi, H. Bruyninckx, qui a annoncé qu'il sera le directeur de l'Agence européenne de l'environnement à partir de juin 2013, s'est engagé à un dialogue constructif avec le réseau. Il a également plaidé, avec d'autres, pour la mise en place d'un secrétariat permanent de l'EEEN, capable de soutenir l'organisation de tels congrès, au-delà du seul engagement de l'organisation

hôte, assortie d'un conseil scientifique, comme ce fut le cas jusqu'ici. Il s'agira notamment de tenter d'atteindre des participants des pays d'Europe du Sud et de l'Est, ainsi que d'institutions européennes, en particulier de la Commission. En outre, les sociétés nationales d'évaluation pourraient être sondées sur leur intérêt à s'impliquer dans un réseau européen sur le thème environnemental. Un précédent a eu lieu avec le réseau Easy-Eco, soutenu par un financement Marie Curie et coordonné par un institut de l'Université de Vienne. Ce réseau a permis des échanges du même type, sur le thème plus large de l'évaluation de la durabilité, avec de surcroît l'organisation d'écoles d'été<sup>9</sup>. Mentionnons également le Sifée, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale<sup>10</sup>, qui regroupe de très nombreux praticiens de la francophonie, avec un colloque annuel (en septembre 2014, ce sera à Bruxelles), des écoles d'été et des publications. Pour l'EEEN, le potentiel européen est bien là, mais un important travail de sensibilisation et de diffusion reste sans doute à fournir.

**Edwin Zaccai**

(Université libre de Bruxelles, Belgique)  
ezaccai@ulb.ac.be

<sup>9</sup> [www.sustainability.at/easy](http://www.sustainability.at/easy).

<sup>10</sup> <http://www.siffee.org>.

### « L'irrésistible ascension du capitalisme académique ? » (Colloque, Paris, 18-19 avril 2013)

#### Contexte et problématique

Le colloque « L'irrésistible ascension du capitalisme académique ? » a été organisé par l'Ifris (Institut francilien recherche innovation société) dans le cadre de la conférence annuelle 2013 du DIM IS<sup>2</sup>-IT (Domaine d'intérêt majeur financé par la région Île-de-France pour les recherches en sciences humaines et sociales sur l'innovation, les sciences et les techniques en société<sup>11</sup>).

Ce colloque avait pour objectif de réunir chercheurs en sciences sociales, acteurs de l'enseignement supérieur

<sup>11</sup> Les DIM sont des réseaux scientifiques pluridisciplinaires qui fédèrent des équipes de recherche franciliennes autour d'une thématique. 16 DIM ont été labellisés par le conseil régional sur la période 2012-2015. Chaque DIM établit un programme de recherche pluriannuel qui est financé par la région Île-de-France : allocations de recherche, manifestations scientifiques, équipement de laboratoire... Pour le DIM IS<sup>2</sup>-IT, voir <http://dim-is2it.com>.

et de la recherche et citoyens concernés pour débattre des enjeux des transformations structurelles des systèmes de recherche et d'enseignement supérieur qui sont en cours dans de nombreux pays, et, en particulier, en France. Les travaux avaient pour fil conducteur la discussion de la pertinence de la notion de « capitalisme académique » pour analyser et éclairer ces transformations contemporaines.

Pierre-Benoît Joly (Inra et Ifris), dans la présentation introductive du colloque, et Dominique Vinck (Université de Lausanne), dans son intervention, « Sciences et sociétés : les nouveaux enjeux », ont indiqué que la notion de capitalisme académique a été proposée par différents chercheurs en sciences humaines et sociales pour résumer les changements en cours depuis les années 1970 : le tournant néolibéral et la nouvelle économie de la connaissance ont conduit à faire de la contribution à la compétitivité économique un des objectifs prioritaires du système d'enseignement et de recherche. Cette notion de

« capitalisme académique » renvoie à la question des transformations conjointes du capitalisme et du système académique et marque à la fois :

- le rapprochement entre la recherche académique et l'industrie ;
- la création de marchés de la connaissance et de l'enseignement ;
- l'adoption dans le monde académique de normes de comportement et de pratiques managériales qui caractérisent le monde industriel.

P.-B. Joly et D. Vinck ont mis en évidence les nombreux travaux, plus ou moins critiques, plus ou moins prescriptifs, qui ont développé des cadres analytiques pour saisir ces changements (triple hélice, régimes de production de connaissances en société, mode 2 de recherche...). Selon ces travaux, le phénomène le plus remarquable est la transformation « managériale » du monde académique, marquée par une gestion via la performance, la flexibilité, la concurrence, le financement par projet et la capacité d'adaptation, ainsi que via les nouveaux impératifs des systèmes démocratiques contemporains – indicateurs, audits, transparence, responsabilité. Le modèle qui s'impose est celui du « nouveau management public » tel que théorisé dans l'ouvrage *Le nouvel esprit du capitalisme*<sup>12</sup> selon lequel le capitalisme s'appuierait aujourd'hui sur les principes mobilisateurs d'une « cité par projets ».

L'originalité du colloque a été d'aborder les différentes facettes de ces transformations ; il s'est organisé autour de sessions<sup>13</sup> et de conférences invitées correspondant aux grands axes de questionnement suivants :

1. La construction des marchés de la connaissance ;
2. La recherche et l'enseignement aux prises avec l'évaluation, la tyrannie de l'excellence et la logique des classements ;
3. Les transformations des métiers et des professions : recherche sur projet, flexibilités, hybridations, hiérarchies ;
4. La gratuité et la sélection dans l'enseignement supérieur ;
5. Les transformations de l'espace public de la recherche et le renouvellement du pacte entre science et société.

### Points forts des communications

La première session a permis aux intervenants de montrer les paradoxes de la construction d'un marché de la connaissance. Martin Kenney (Université de Californie à Davis) a montré le caractère non optimal – sur le plan

<sup>12</sup> Boltanski, L., Chiapello, E., 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

<sup>13</sup> Le programme détaillé est disponible sur la page internet : <http://ifris.org/wp-content/blogs.dir/1/files/2013/02/Programme-Conf-Annuelle-DIM-IS2-IT.pdf> (on a regroupé dans cette présentation les points 2 et 3 du programme).

de l'efficacité économique comme sur celui des intérêts de la société – de la détention par les universités de la propriété intellectuelle (PI) sur leurs inventions. Une telle situation – instaurée par le *Bayh-Dole Act*<sup>14</sup> de 1980 aux États-Unis, que la plupart des pays ont, depuis, copié – ralentit en effet la diffusion de la connaissance et, plus grave encore, modifie les normes d'évaluation et de comportement des universitaires. Cela au moment même où les grandes entreprises se désengagent de la recherche fondamentale. Benjamin Coriat (Université Paris 13, Centre d'économie de l'Université Paris Nord) a parlé d'un nouveau régime d'innovation où PI et finance sont interconnectés, avec le rôle important du Nasdaq américain à cet égard. Cela permet des stratégies de blocage (*patent thickets*) et de chantage (*patent trolls*) de la part des acteurs de la PI induisant des effets pervers majeurs en termes de diffusion de la connaissance et d'innovation. Dans la même veine, Maurice Cassier (CNRS, Centre de recherche, médecine, sciences, santé, santé mentale, société [Cermes3]) a montré les tensions qui existent dans les domaines des sciences du vivant et de la santé entre l'extension des formules de propriété exclusive et les connaissances de base comme biens communs et biens publics. Ces trois intervenants ont conclu sur les périls de la montée de la privatisation et de la fermeture abusive de l'information (les « anti-communs ») ; ils ont plaidé pour une réhabilitation de la science ouverte et montré les espoirs que représentent les mouvements de l'accès libre (*open access*), de la science ouverte (*open science*) et des communs de recherche (*research commons*).

La seconde session a mis en évidence les conditions et implications de l'établissement à l'échelle internationale de bases de données et de normes pour le calcul d'indicateurs définissant « l'excellence » des individus comme des institutions – construisant les conditions d'une concurrence mondialisée. Jochen Gläser (Université technique de Berlin) a rappelé l'impact des évaluations, notamment sur l'allocation des ressources, et les déplacements d'objectifs qu'elles induisent dès lors que les acteurs sont conduits à maximiser les paramètres sur lesquels sont calculés les indicateurs. David Pontille (CNRS, Centre de sociologie de l'innovation de l'École des mines) et Didier Torny (Inra, unité RiTME [Risques, travail, marchés, État]) ont mis en évidence les caractéristiques de la « manufacture bibliométrique » qui permet de définir et calculer l'excellence – oligopole de grands opérateurs privés de l'édition scientifique, de l'information et de l'internet. Ghislaine Filliatreau (Observatoire des sciences et des techniques, Paris) s'est penchée sur les dispositifs de classement des universités, le plus connu étant celui dit « de Shanghai » ; ces dispositifs

<sup>14</sup> Loi qui a autorisé les universités américaines à breveter leurs découvertes et inventions réalisées à partir de recherches financées sur fonds publics.

construisent aujourd'hui la réputation des établissements et leur valeur sur les marchés qui commandent l'attraction des ressources (projets scientifiques, donations, étudiants, chercheurs...). Après en avoir fait l'historique et après avoir analysé ses évolutions récentes, elle a montré l'existence d'un marché des classements sur lequel s'affrontent les acteurs de la « manufacture bibliométrique ». Cette concurrence, en retour, renforce l'importance et la valeur (marchande) de l'ensemble des éléments concourant à l'établissement de ces classements (journaux scientifiques et bases de données associées...). Tous ces éléments sont contrôlés par l'oligopole de la « manufacture bibliométrique » qui s'élargit aujourd'hui à l'ensemble des indicateurs d'impact qu'on peut construire à partir d'informations repérables sur la toile.

La troisième session a posé la question de savoir dans quelle mesure les réformes d'inspiration néomanagériales détruisent la profession académique – telle qu'elle a existé jusqu'à présent – en la subordonnant aux injonctions exogènes de la hiérarchie et du marché, autrement dit en la faisant entrer dans le « capitalisme académique ». Pour Catherine Paradeise (Université Paris-Est, Laboratoire techniques, territoires et sociétés [LATTTS]), la quête de l'excellence a créé des boucles systémiques entre incitations, mesures de performance et financement, induisant rationalisation organisationnelle et montée en puissance du management. D'où la profondeur des changements qui, de fait, affectent la profession académique, mais que C. Paradeise analyse largement en termes de redistribution des pouvoirs au sein même de la profession par l'établissement de nouvelles hiérarchies entre segments dominants et dominés – cela allant de pair avec la dualisation du marché du travail (« starisation » et multiplication des précaires). Pour C. Paradeise, en effet, les réformes managériales ne sont qu'un élément des changements en cours, et il faut considérer des facteurs beaucoup plus larges, notamment le « ciseau » entre, d'une part, des ressources fortement contraintes, et, d'autre part, des enjeux ressentis comme de plus en plus forts. Elle a évoqué également la suspicion vis-à-vis des acteurs académiques après les « promesses non tenues » (chômage des jeunes qualifiés, défiance vis-à-vis des technosciences). C. Paradeise a proposé en conclusion un scénario des dégâts de la course à l'excellence (dévalorisation de l'identité des établissements et amoindrissement de l'engagement des personnels) et un scénario de l'éclatement de la bulle de l'excellence (retour à la multidimensionnalité des jugements et diversification des établissements académiques), avec dans tous les cas des changements importants de la profession académique. Christine Musselin (Centre de sociologie des organisations, Sciences Po) a fait également le constat de la transformation des universités en organisations (leadership exécutif, rôle d'employeur...). En outre, elle a

mis en évidence le fait que l'évaluation externe par les pairs (*external peer review*) devient systématique, formalisée, collective et publique et qu'elle est utilisée comme instrument de management par la hiérarchie de l'université. S'ajoute à cela le rôle des agences d'évaluation et de financement. Cela implique alors une reconfiguration de la profession académique qui intègre de nouvelles normes professionnelles. Julien Barrier (École normale supérieure de Lyon) s'est attaché à montrer le rôle du financement par projet sur l'organisation du travail et les comportements dans le champ de l'électronique et des micro/nanotechnologies. La pression sur les collectifs organisés qui en résulte pose selon lui la question des conditions et possibilités de l'autonomie scientifique. Dans une optique similaire, Morgan Jouvenet (CNRS, unité Printemps [Professions, institutions, temporalités]) a établi, quant à lui, l'importance des incitations à « l'hybridation » des collectifs de recherche – cela incluant l'interdisciplinarité – dans le cas emblématique des nanosciences et technologies. Ces hybridations, qui sont les conditions de l'innovation, redéfinissent les collectifs et leurs frontières pour les chercheurs.

La quatrième session a traité la question de la gratuité et de la sélection dans l'enseignement supérieur français. Yves Lichtenberger (Université Paris-Est, LATTTS) a commencé par remarquer qu'il y a une sélection par les coûts, même en France, pour faire des études universitaires. Le sujet doit donc, selon lui, être abordé en dynamique et en stratégie : d'une part, il faut considérer l'objectif de l'Université qui, en tant qu'établissement, vise à attirer des ressources, y compris en étudiants porteurs de projets – cela passant par le pilotage d'une coévolution entre offre de formation et compétences du corps enseignant au sens large ; d'autre part, il faut transformer le modèle universitaire de sélection tout au long du parcours – la sélection par l'échec – en un contrat tripartite université/corps enseignant/étudiants, consistant à porter ces derniers jusqu'au diplôme après une orientation permettant de rassembler ceux ayant le même objectif. Cela suppose alors la mise en place de services d'accompagnement adaptés, faisant l'objet de mutualisation au sein de l'Université, et de financements spécifiques pour l'inscription des étudiants non boursiers. Pour Y. Lichtenberger, il convient de mettre en évidence des pratiques émergentes prometteuses permettant de sortir des dilemmes de type gratuit/payant et sélection/pas sélection, et d'aborder les questions de fond que ces simplismes conduisent (servent ?) à occulter, à savoir la question de la construction de l'offre universitaire, d'une part, et celle du parcours de formation des étudiants dans la diversité de leurs projets, disponibilités et compétences, d'autre part. Il a conclu que cela passe par la prise en compte centrale de la figure de l'étudiant salarié (en formation initiale ou continue) et par la dissociation de la politique de la jeunesse et de la politique universitaire, c'est-à-dire, selon

ses termes, en finir avec l'instrumentalisation de l'Université par le politique.

La cinquième session s'est interrogée sur ce que serait ou pourrait être un nouveau pacte entre science et société. Rémi Barré (Cnam, Laboratoire interdisciplinaire de recherches en sciences de l'action [LIRSA]) a commencé par rappeler les caractéristiques du pacte dans lequel, après la Seconde Guerre mondiale, l'État a délégué à la communauté scientifique la production de science supposée générer inéluctablement le progrès économique et le progrès social. Ce pacte repose sur l'extériorité de la science par rapport à la société. Il a indiqué dans un second temps que le pacte qui émerge à partir des années 1980 est d'une tout autre nature puisqu'il est celui d'un encastrement du système académique dans le système économique, lui-même bouleversé par la globalisation et la financiarisation. D'où les transformations des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche en « capitalisme académique », composante de l'économie de la connaissance. L'auteur, dans un troisième temps, a repris à son compte les interrogations sur la soutenabilité de la trajectoire sociotechnique actuelle qu'il considère être une fuite en avant dont le système académique est un accélérateur, le pacte actuel se révélant être, pour la science, un pacte faustien. Il a conclu alors en plaidant pour un nouveau pacte, dont il voit les prémisses, basé sur la coresponsabilité du système académique et des mouvements sociaux pour construire un changement de trajectoire. Lionel Larqué (association Les petits débrouillards et Alliance science-société) a interprété la distanciation actuelle entre monde académique et monde associatif non pas comme une marque de défiance vis-à-vis de la science ou de méconnaissance à son sujet, comme on le dit souvent, mais comme une critique de la trajectoire sociotechnique à l'œuvre. Il observe la montée en compétence de l'expertise des mouvements sociaux et a plaidé pour leur implication pleine et entière dans l'incubation des orientations de la recherche et pour des partenariats dans la production de connaissance et la construction des innovations. Il a constaté que ces évolutions sont en cours même si elles sont trop méconnues ou sous-estimées dans leur valeur de faits porteurs d'avenir.

### Conclusions et perspectives

Ce colloque a permis la présentation et la discussion des travaux les plus récents au plan national et international sur les grands domaines de transformations des systèmes académiques, les implications possibles et les

dynamiques d'acteurs auxquelles ces changements donnent lieu.

Force est de constater cependant que, au-delà de la présentation introductive de P.-B. Joly, la notion de capitalisme académique n'a guère été approfondie ni discutée au titre de sa capacité à constituer un cadre théorique pour ces changements. Le travail de définition et de justification du caractère capitaliste de ces bouleversements, envisagés comme formant système, reste à mener.

Il s'agirait alors de repérer la logique de ces dynamiques : les systèmes universitaires internalisent-ils les normes et modalités du capitalisme du fait que leurs activités deviennent elles-mêmes objet d'accumulation du capital, fondée sur des profits résultant de compétitions sur des marchés ? Ou bien, cette internalisation tient-elle au fait que ces systèmes, placés au service du capitalisme, sont amenés à s'aligner sur ses normes et modalités d'action ? Ou bien, s'agit-il d'une percolation des normes dominantes de « l'esprit du capitalisme » sur le sous-système académique ?

Un champ d'investigation ouvert et peu exploré est aussi celui de l'analyse des discours et grands récits qui organisent nos représentations et légitiment ces nouvelles façons de faire (depuis l'agenda de Lisbonne en 2000 à la rhétorique des grands défis ou de l'excellence) : il s'agirait de questionner ces assertions à partir d'une analyse de leurs prémisses, à savoir leur représentation de la croissance et du progrès, leur croyance dans l'efficacité des marchés et un référentiel spécifique de valeurs.

Finalement, la plupart des contributions ont abordé les effets de ces transformations sur les comportements – d'adaptation ou de réaction – dans le monde académique, ce qui pose la question des finalités et valeurs « publiques » de la science et de l'enseignement supérieur – et celle aussi, au plan épistémologique, du type de connaissances ainsi produites – thèmes assez peu approfondis dans les travaux présentés.

Malgré ces limites, il reste que ce colloque a posé un cadre théorique ambitieux pour comprendre les transformations de la recherche et de l'enseignement supérieur et en a montré la fécondité. Au-delà de la richesse – et de l'incomplétude – de ses contenus, il est porteur d'une indéniable dimension programmatique, qui augure bien des travaux à mener dans la perspective ainsi ouverte.

**Rémi Barré**

(Ifris et Cnam, LIRSA, Paris, France)

remi.barre@cnam.fr

## « Inégalités et justice sociale »

(Colloque, Bordeaux, 30 mai-1<sup>er</sup> juin 2013)

Le colloque « Inégalités et justice sociale<sup>15</sup> », placé sous l'égide de l'Université de Bordeaux et du centre Émile Durkheim s'est tenu le 30 mai et 1<sup>er</sup> juin 2013 à l'occasion du départ en retraite du sociologue spécialiste de ces sujets, François Dubet. Il était organisé par F. Dubet lui-même, les sociologues Olivier Cousin, Éric Macé et Sandrine Rui et les politistes Antoine Roger et Andy Smith.

On se propose ici de restituer les travaux dans un ordre différent des sessions pour faire ressortir les différences de postures : une posture compréhensive qui rendait compte des capacités critiques des acteurs eux-mêmes, une posture plus critique qui a dénoncé des injustices non exprimées par les acteurs, une posture philosophique sur l'agencement des différents principes de justice et une posture réflexive sur le rôle social de la sociologie.

De nombreux exposés ont porté sur les représentations collectives que les individus mobilisent eux-mêmes pour dénoncer les inégalités dont ils s'estiment victimes. Pour la sociologue canadienne Michèle Lamont (Harvard University), chaque pays a un répertoire politique qui offre aux victimes de discrimination ethnoraciale plus ou moins d'outils pour y répondre dignement. Dans le répertoire brésilien, l'« hybridité » étant érigée en valeur nationale, elle permet de disqualifier les discours racistes. Dans le répertoire israélien, les personnes ainsi stigmatisées se défendent en disant : « je participe pleinement à la société israélienne ». Aux États-Unis, le sentiment d'appartenance à la communauté noire est une ressource pour l'estime de soi. Le mouvement des *Civil Rights* joue le rôle de référence collective. Les parents enseignent à leurs enfants : « c'est une société raciste et c'est injustifié, il faut répondre et il n'y a aucune honte à répondre ». Mais de manière individuelle, celui qui ne réagit pas a une meilleure estime de soi, ce qui *a contrario* limite le changement social. Les répertoires politiques agiraient ainsi comme des appuis favorisant plus ou moins la résilience individuelle. Certains groupes mobilisent la comparaison de plusieurs répertoires nationaux comme levier critique. La sociologue Nikola Tietze (Hamburger Institut für Sozialforschung) a montré ainsi que les membres des communautés musulmanes en Allemagne et en France utilisent des catégories qui existent dans le droit national, la corporation de droit public (en Allemagne) et la secte (en France), pour construire leur identité collective et leurs revendications

<sup>15</sup> Le programme et les exposés, qui ont été filmés, sont disponibles sur : [http://www.durkheim.sciencespobordeaux.fr/ARCHIVE/VIDEOS/ColloqueIJS/Colloque%20IJS\\_page%20d'accueil.html](http://www.durkheim.sciencespobordeaux.fr/ARCHIVE/VIDEOS/ColloqueIJS/Colloque%20IJS_page%20d'accueil.html).

en lien ou en réaction à ces catégories. Ces répertoires moraux et politiques évoluent aussi dans le temps. Le sociologue Danilo Martuccelli (Université Paris Descartes) a étudié la reconfiguration du répertoire de dénonciation des injustices par le néolibéralisme au Chili. Le modèle économique a produit une croissance économique soutenue (4 % par an) et a éradiqué la pauvreté extrême. Mais il a aussi généré une société individualiste dans laquelle les inégalités sont fortes et mal acceptées (seuls 6 % de la population considèrent que la société chilienne est juste). Dans un contexte de surendettement des classes populaires et supérieures, de sentiment de grande vulnérabilité de toutes les catégories sociales et de la place considérable que prend le travail sur la vie de famille, le répertoire néolibéral masque la dimension collective du succès du *self-made-man*, et le réseau sur lequel il s'appuie survalorise le mérite et stigmatise le piston (qui était largement accepté avant 1973).

Dans le registre domestique, des répertoires moraux décrivent ce que doit être le monde commun conjugal. François de Singly (Université Paris Descartes) s'est penché sur l'évolution des perceptions du partage des tâches ménagères<sup>16</sup> chez les couples hétérosexuels entre 1970 et aujourd'hui. Alors que les inégalités persistent (1/3 de travail effectué par les hommes, 2/3 par les femmes), le partage n'est plus seulement un problème politique pour les féministes mais est devenu un enjeu de couple. Alors que les sociologues observent depuis trente ans la montée des revendications d'autonomie des individus dans le couple, une enquête récente montrerait un renversement avec une revalorisation du monde commun conjugal comme soutien à l'identité personnelle et son élargissement à la question du partage des tâches ménagères.

Dans le registre politique, Pierre Lascombes (politiste, Centre d'études européennes, CNRS) a étudié les différences de tolérance au favoritisme en fonction des catégories socioprofessionnelles en France. Il a identifié notamment toute une série de situations qui ne sont pas interprétées unanimement comme de la corruption : les conflits d'intérêts publics ou privés, l'adhésion à un parti pour avoir un avantage, les situations où il y a un doute sur la rupture d'égalité.

Plus rares ont été les contributions qui ont cherché à dénoncer des injustices qui ne sont pas exprimées par les

<sup>16</sup> Dans les enquêtes Insee, celles-ci incluent la comptabilité (factures...), le jardinage, le bricolage, le repassage, le nettoyage, l'aide aux devoirs des enfants, la préparation des repas, le repas des enfants s'ils ne mangent pas seuls. Le poids moral n'est pas compté et on ne fait pas de double compte quand la surveillance des enfants se fait en repassant.

acteurs ordinaires parce qu'elles sont masquées par les représentations dominantes de ces mondes communs. Anne Barrère (sociologue, Université Paris Descartes) a milité pour un renouveau de la critique éducative. Rappelant que celle-ci reproche à juste titre à l'école française de rajouter des inégalités, de ne pas donner de seconde chance aux élèves, de mal les traiter et d'être très peu innovante, elle a attiré l'attention sur la disparition de l'éducation morale dans le champ scolaire, alors que celle-ci connaît un renouveau dans la formation des élites. Étant donné que le caractère des adolescents se forge au collège du fait même du temps qu'ils y passent, il s'agirait d'assumer cette situation par un projet. Plusieurs pistes ont été esquissées : des exercices sur le temps long abordant les relations entre l'individu et le groupe, l'usage des émotions comme support créatif et l'acceptation d'une pluralité des cheminements pour que l'école ne décrète plus la fermeture des avenir et des rêves.

La sociologue Catherine Marry (Centre Maurice Halbwachs, CNRS) a fait de son côté une critique féministe de la figure du dirigeant que les entreprises françaises publiques et privées préfèrent : le père de famille nombreuse dont la femme très diplômée se voue à la carrière de son époux. Si ces dirigeants se présentent volontiers comme altruistes, à l'image du père pélican qui se sacrifie pour nourrir sa famille, C. Marry souligne les avantages matériels (salaire de l'épouse et tolérance de la femme aux déplacements de l'époux) dont ces pères bénéficient dans un contexte où la dépendance économique mutuelle est devenue la règle.

Le colloque a aussi questionné les principes de justice et plus particulièrement la notion de mérite. Pour le sociologue Michel Forsé (Centre Maurice Halbwachs, CNRS), les Européens partagent un ordre lexical commun qui hiérarchise les principes de justice distributive. Alors que la littérature considère habituellement que l'adhésion à ces principes est relative au contexte sans qu'il soit possible de les hiérarchiser entre eux, une enquête européenne menée en 1999 a montré au contraire que les Européens adhèrent massivement à une conception emboîtée de ces critères, plaçant la satisfaction des besoins en premier puis la rétribution des mérites à condition qu'elle ne remette pas en cause les besoins et enfin l'égalité si cela ne nuit pas à la rétribution selon les mérites.

Ces trois critères recourent en partie les trois notions que le philosophe Alain Renaut (Université Paris-Sorbonne) a proposé de distinguer : les inégalités sociales injustes qui ne donnent pas accès à des conditions de vie décente (que l'on peut relier aux besoins), les inégalités sociales auxquelles la société peut être attachée (sans que cela recouvre uniquement les différences de mérite) et les différences qui ne relèvent pas du social, par exemple la part biologique du sexe. En situation

cependant, le sens donné à ces principes de justice (besoin, mérite et égalité) peut être extrêmement divers et remettre en cause leur distinction. Définir les mérites et les besoins s'avère éminemment politique.

Concernant les besoins, la philosophe Fabienne Brugère (Université de Bordeaux) s'est demandé par exemple comment aborder les besoins de reconnaissance exprimés par des groupes discriminés. Est-il souhaitable de réparer le mépris par une politique de la reconnaissance ? Celle-ci ne réifierait-elle pas les différences qu'elle cherche à estomper ? Les travaux de la philosophe féministe Nancy Fraser permettent de dépasser ce paradoxe en considérant la demande de reconnaissance comme un double besoin de redistribution et de représentation politique. Cela permet d'éviter une interprétation hégémonique des besoins et de prévoir leur discussion politique.

Concernant l'égalité des chances et le mérite, Marie Duru-Bellat (sociologue à Sciences Po, Paris) a souligné qu'il n'est pas possible de mesurer directement les « chances », puisqu'on ne voit que celles qui ont été saisies ; une fiction de raisonnement est nécessaire pour les reconstruire *a posteriori*. Cela exige de distinguer la part qui relève de la volonté des individus et la part dont ils sont victimes. Les statistiques nationales de différents pays montrent des divergences en la matière. Si beaucoup de pays considèrent que l'apprentissage de la lecture est indépendant de la volonté des individus, certains auteurs estiment que l'accès aux études supérieures en dépend. Au Royaume-Uni, James Murphy (Lancaster University) défend l'idée que la classe ouvrière est indifférente à l'éducation. En France, les statistiques sur la réussite scolaire font l'hypothèse que tous les élèves aspirent à un bac scientifique pour intégrer les grandes écoles et que ceux qui n'y parviennent pas sont des victimes. Peut-on distinguer ce qui relève de la responsabilité individuelle et ce qui est subi ?

Pour Pierre Rosanvallon (historien au Collège de France et à l'EHESS), accepter l'indétermination fondamentale entre choix individuels et circonstances est une condition du vivre ensemble. Vouloir les séparer procède d'une suspicion généralisée qui conduit à une série d'impasses. Si les individus ne peuvent bénéficier de la solidarité sociale que pour compenser ce qu'ils n'ont pas choisi, cela conduit à une course à la victimisation. Cela produit aussi une société extrêmement dure où les différences qui subsistent sont de la responsabilité de chacun. L'école des saint-simoniens visait ainsi l'établissement d'une hiérarchie sociale qui n'était plus contestable car fondée sur des mérites mesurés scientifiquement. On accorderait ainsi aujourd'hui une place trop importante à la question du mérite individuel alors que l'organisation collective détermine largement les performances.

Le sociologue Marc-Henry Soulet (Université de Fribourg, Suisse) a évoqué la difficulté des travailleurs



sociaux qui sont précisément au cœur de ces impasses parce qu'ils doivent mettre en œuvre des politiques de redistribution tout en responsabilisant les bénéficiaires. Tirillés entre la confiance indispensable pour établir la relation avec l'usager et la suspicion exigée pour discerner l'individu victime de l'individu responsable de sa situation, ils doivent en outre objectiver leur action par du reporting, ce qui leur impose un double jeu permanent et éprouvant parce qu'ils assument souvent seuls les arbitrages qu'ils font.

Le colloque a également été l'occasion pour plusieurs sociologues de revenir sur l'effet social de leurs travaux. Pour Luc Boltanski (sociologue, EHESS), le propre de la sociologie est de faire et défaire des représentations du social qui peuvent être appropriées (ou non) par les acteurs pour agir collectivement. C'est ainsi qu'il explique le succès de la nomenclature des classes socio-professionnelles, coconstruites dans le contexte national français pour représenter les différentes forces productives et agir sur elles. Plusieurs phénomènes ont ensuite entamé leur pertinence pour les acteurs (précarisation, délocalisations, déficit syndical, rémunération au mérite, inégalités non liées au revenu) qui plaident pour un nouveau chantier de reconstruction de nouvelles catégories pertinentes.

L'expérience vécue par les sociologues dans la cité fut aussi l'objet de la dernière table ronde réunissant Dominique Schnapper, Alain Touraine, Michel Wieviorka de l'EHESS et Jacques Donzelot et Alain Caillé de l'Université Paris Ouest Nanterre. Leurs expériences personnelles, souvent déçues par le politique, ont pointé néanmoins quelques succès (participation de Dominique Schnapper à la commission de la nationalité en 1987 dont le rapport a servi de base au débat parlementaire en 1993 ; participation de Jacques Donzelot à une enquête sur les conditions des détenus ayant donné lieu à la création de l'association des droits des détenus ; étude de Michel Wieviorka sur la RATP ayant servi de justification à l'élaboration du forfait « imagine R »). Alain Touraine a affirmé que le rôle du sociologue était de défendre l'existence des acteurs sociaux en tant que facteur important et autonome des situations sociales. Il s'agit ainsi de montrer qu'à côté du pouvoir et au-delà des acteurs individuels, des acteurs sociaux se mobilisent et sont capables d'influencer la vie en société.

---

**Gabrielle Bouleau**

(Irstea, ADBX, 33512 Cestas, France)  
gabrielle.bouleau@irstea.fr